



ASSOCIATION DES RETRAITÉS
ET SALARIÉS DU NOTARIAT
COMITÉ PAYS DE LA LOIRE

Roger CLENET – Secrétaire

Tél : 06 99 96 45 72 - Courriel : roger.clenet@wanadoo.fr
Danielle MAUDUIT – déléguée INDRE ET LOIRE
Tél : 07 85 26 04 04 – Courriel : mauduit.danielle@bbox.fr



Cher(e) Collègue,

Nous avons le plaisir de vous inviter, avec votre conjoint(e), à **la prochaine Assemblée Générale / réunion d'information de notre comité** qui aura lieu le :

jeudi 2 octobre 2025 à 10 h 30 précises,
à 37510 VILLANDRY, Restaurant « Le CHEVAL ROUGE », 9 rue Principale (à côté du château).

Vous serez accueilli(e) à partir de 10 h 00. (Pour stationner : parking en face du restaurant)

La réunion d'information sera animée par un représentant de la CRPCEN, qui vous présentera avec un diaporama **la situation de la Caisse** (financière et administrative), l'**actualité** et l'**avenir** du régime.

Votre présence sera une fois de plus l'occasion de **montrer votre attachement à notre régime spécial : venez donc** très nombreux(ses) **vous informer et marquer votre soutien à la CRPCEN.**

La réunion sera **suivie vers 12 h 30 d'un repas amical** auquel sont conviés les retraités et leurs conjoints. Vous pourrez déguster un menu de saison élaboré à partir des produits frais du marché.

Pour le repas, une participation financière est demandée, de 27,00 € pour les retraités du Notariat et leurs conjoints (*participation annuelle de 14,00 € déduite*), et de 41,00 € pour les éventuels amis hors Notariat que vous pourriez inviter, elle est **à régler lors de l'inscription.**

Pour une bonne organisation, merci de **retourner AVANT le 18 septembre 2025** à : ARSN, c/o Roger CLENET, 6 rue de Ligner, 37520 LA RICHE, **le bulletin d'inscription ci-joint complété et accompagné de votre participation** pour le repas **par chèque à l'ordre de : « ARSN Comité Pays de Loire ».**

- Les inscriptions seront closes le 20 septembre 2025.
- Tout désistement postérieur au 24 septembre 2025 ne pourra être pris en compte par le restaurateur.

Cette réunion sera l'occasion de faire un point rapide sur le fonctionnement de l'association ARSN (qui reprend les activités et la mission sociale des Comités de Retraités).

Si difficultés de déplacement, contacter Roger CLENET (pour voir si un covoiturage est possible).

Pour devenir bénévole, aider le comité, et / ou connaître son activité, retournez le second coupon réponse ci-après. Vous retrouvez aussi les activités sur la page ARSN du site internet de la CRPCEN : <https://www.crpcen.fr/carte>, en cliquant sur la carte sur le département concerné,

ACTIONS DE SOLIDARITE

Pour aider dans l'accomplissement de certaines démarches administratives ou servir de relais d'information aux personnes en situation de difficulté de santé, précarité, veuvage, isolement ou autres, n'hésitez pas à signaler les cas particuliers à vos délégués départementaux, la confidentialité étant assurée.

Croyez, Che(e) Collègue, à nos cordiales salutations,

Roger CLENET

Danielle MAUDUIT

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner IMPERATIVEMENT avant le 18 septembre 2025

À ARSN, c/o Roger CLENET, 6 rue de Ligner, 37520 LA RICHE

ARSN ASSOCIATION DES RETRAITÉS ET SALARIÉS DU NOTARIAT – PAYS DE LOIRE
Département INDRE ET LOIRE - REUNION et REPAS du JEUDI 2 OCTOBRE 2025

Je soussigné (e) :

Nom – Prénom

N° CRPCEN (obligatoire)

Adresse : Code Postal Ville :

Tél domicile : Portable

Date de naissance : Email :

• **Participerai à l'assemblée générale** OUI NON (rayer la mention inutile)

• **Participerai au repas** OUI NON (rayer la mention inutile)

seul(e) avec mon (ma) conjoint(e) avec ami(e) hors notariat (mettre une croix dans la ou les cases)

Je joins ma participation par chèque établi à l'ordre de : « ARSN Comité Pays de Loire » :

- pour le repas « Notariat » (retraité et son conjoint) : 27,00 € x personnes = , €

- pour le repas « hors Notariat » (invités hors notariat) : 41,00 € x personnes = , €

TOTAL , €

J'accepte que l'ARSN collecte et utilise les données personnelles dans le cadre du traitement de ma demande.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ARSN (responsable du traitement) dans le but de traiter votre demande. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'ARSN et aux services de la CRPCEN. Conformément à la loi « RGPD » (Règlement UE 2016/679 du parlement européen, conseil du 27 avril 2016 et loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier par courrier postal adressé à l'association ARSN.

Date : 2025

Signature

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

COUPON REPONSE à retourner à : ARSN, c/o Roger CLENET, 6 rue de Ligner, 37520 LA RICHE

ARSN, Comité Pays de Loire - Pour rester informé, pour devenir bénévole

L'invitation à la réunion d'information annuelle est adressée à tous les retraités du département. Les autres informations, notamment pour les activités du Comité, ne sont adressées qu'aux retraités en ayant fait la demande expresse.

Participer aux actions du comité du notariat de votre région c'est participer à un travail d'équipe fait de rencontres, de partages, d'écoutes et d'échanges où chacun peut en fonction de ses envies et de ses connaissances contribuer à animer une dynamique autour des retraités de sa région, et apporter un peu de soutien à celles et ceux qui sont en difficulté.

Pour recevoir les informations du comité, ou devenir bénévole, retourner ce coupon :

Je soussigné(e) :

Nom – Prénom

N° CRPCEN (obligatoire)

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

e-mail :

(à compléter précisément)

Souhaite :

- Recevoir les informations concernant le **Comité PAYS DE LOIRE de l'ARSN,**
 Devenir bénévole pour ce même comité,

J'accepte que l'ARSN collecte et utilise les données personnelles dans le cadre du traitement de ma demande.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ARSN (responsable du traitement) dans le but de traiter votre demande. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'ARSN et aux services de la CRPCEN. Conformément à la loi « RGPD » (Règlement UE 2016/679 du parlement européen, conseil du 27 avril 2016 et loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier par courrier postal adressé à l'association ARSN.

Date : 2025

Signature